

# MAIRIE DE TESSANCOURT-SUR-AUBETTE

## Compte-rendu Conseil municipal

### SÉANCE DU 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars, les membres du conseil municipal de la commune de Tessancourt-sur-Aubette, se sont réunis à dix-huit heures en la salle des fêtes de la mairie de Tessancourt-sur-Aubette, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le quinze mars deux mille vingt et un, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 15 mars 2021

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Paulette FAVROU, Maire, Monsieur Youri MARTINEZ, Madame Julie MARFAING, Monsieur Patrick SICRE-FLORENCE, Madame Virginie LEROY, adjoints, Madame Lydia ALVES VILAS BOAS, Monsieur Xavier BASSET, Madame Anne-Sophie PICKARSKI, Madame Laetitia LE BIHAN, Monsieur Alexandre LECONTE, Monsieur Olivier PASTRE, Monsieur Denis STIGER, conseillers municipaux.

### EXCUSÉS :

Madame BOBEZE (procuration à Monsieur MARTINEZ)  
Monsieur Sébastien DERNY  
Monsieur Alain DELAISSE

Madame le Maire ouvre la séance, demande si tous les conseillers ont été destinataires de leur convocation, et procède à l'appel des membres présents.

Madame Laetitia LE BIHAN est désignée comme secrétaire de séance.

### **1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil**

Pas d'observation, le compte-rendu est validé.

### **2. Vote du compte de gestion et du compte administratif du centre communal d'action sociale (CCAS), et de l'affectation du résultat**

En préambule à l'examen des comptes, Monsieur MARTINEZ précise les points suivants :

- Chaque budget fait l'objet d'un double contrôle, par le Trésorier Public d'une part (compte de gestion), par la commune d'autre part (compte administratif), les résultats devant être identiques et tous deux étant soumis à l'approbation du conseil.
- Concernant les comptes administratifs : le Maire ne participe pas aux votes d'approbation.
- Concernant le budget du CCAS : il s'agit en ce conseil de valider une dernière fois le compte de gestion et le compte administratif, avant suppression définitive de ce budget.
- Concernant la Caisse des Écoles : son budget ne pourra être intégré au budget communal qu'au bout de trois exercices inactifs, soit dans deux ans.

Monsieur MARTINEZ, 1<sup>er</sup> adjoint au maire chargé des finances, fait procéder à l'examen du compte de gestion et du compte administratif 2020 du CCAS.

Compte administratif CCAS de Tessancourt	FONCTIONNEMENT
RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2020	0 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2020	0 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020	0 €
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 002 du BP ou BS 2019	3 517,92 €
RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT	3 517,92 €
	<b>INVESTISSEMENT</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice 2020	0 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice 2020	0 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2020	0 €
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 001 du BP ou BS 2019	0 €
RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT	0 €
BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>NEGATIF</u>	0 €
EXCEDENT DE BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>POSITIF</u> de	0 €

Investissement Recettes

Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé

0,00 €

Fonctionnement Recettes

Article R 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent

3 517,92 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du CCAS de Tessancourt-sur-Aubette pour l'exercice 2020 à l'unanimité.**

Le Maire quitte la salle du conseil.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif du CCAS de Tessancourt-sur-Aubette pour l'exercice 2020 à l'unanimité.**

Le Maire rejoint la salle du conseil.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation du résultat du compte administratif du CCAS de Tessancourt-sur-Aubette pour l'exercice 2020 au budget communal à l'unanimité.**

### 3. Vote du compte de gestion et du compte administratif de la Caisse des Écoles

Monsieur MARTINEZ, 1<sup>er</sup> adjoint au maire chargé des finances, présente le compte de gestion et le compte administratif 2020 de la Caisse des Écoles, dont le résultat demeure identique à celui de l'exercice 2019 :

Compte Administratif CDE Tessancourt	FONCTIONNEMENT
RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2020	0 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2020	0 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020	0 €
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 002 du BP ou BS 2019	12 658,71 €
RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT	12 658,71 €
	<b>INVESTISSEMENT</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice 2020	0 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice 2020	0 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2020	0 €
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 001 du BP ou BS 2019	0 €
RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT	0 €

BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>NEGATIF</u> de	0 €
EXCEDENT DE BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>POSITIF</u> de	0 €
<u>Investissement</u>	
Article <b>R</b> 001 – Résultat d'investissement reporté –	
Article <b>D</b> 001 – Résultat d'investissement reporté	
<u>Investissement Recettes</u>	
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €
<u>Fonctionnement Recettes</u>	
Article <b>R</b> 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent ( <b>E-article 1068</b> )	12 658,71 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion de la Caisse des Écoles de Tessancourt-sur-Aubette pour l'exercice 2020 à l'unanimité.**

Le Maire quitte la salle du conseil.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif de la Caisse des Écoles de Tessancourt-sur-Aubette pour l'exercice 2020 à l'unanimité.**

Le Maire rejoint la salle du conseil.

#### 4. Vote du compte de gestion de la commune

Monsieur MARTINEZ informe le conseil que le compte de gestion du Trésorier est identique au compte administratif de la commune, qu'il s'apprête à présenter.

#### 5. Vote du compte administratif de la commune

Monsieur MARTINEZ présente le compte administratif de la commune 2020 qui s'établit ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE TESSANCOURT	FONCTIONNEMENT
RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2020	925 963,71 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2020	654 394,88 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020	<b>271 568,83 €</b>
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 002 du BP ou BS 2019	248 591,12 €
RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT	<b>520 159,95 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice 2020	358 768,82 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice 2020	474 455,83 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2020	<b>-115 687,01 €</b>
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 001 du BP ou BS 2019	-77 476,92 €
RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT	<b>-193 163,93 €</b>
	<b>RESTES A REALISER</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT <b>EN RAR</b> à la fin de l'exercice 2019 et à inscrire en 2021	0 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT <b>EN RAR</b> à la fin de l'exercice 2019 et à inscrire en 2021	0 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0 €
BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>NEGATIF</u>	<b>-193 163,93 €</b>
EXCEDENT DE BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>POSITIF</u>	0 €

#### Investissement

Article <b>R</b> 001 – Résultat d'investissement reporté	
Article <b>D</b> 001 – Résultat d'investissement reporté	<b>-193 163,93 €</b>

Investissement Recettes

Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (=N)

193 163,93 €

Fonctionnement Recettes

Article R 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent (E-article 1068)

330 513 ,94 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion de la commune de Tessancourt-sur-Aubette pour l'exercice 2020 à l'unanimité.**

Le Maire quitte la salle du conseil.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif de la commune de Tessancourt-sur-Aubette pour l'exercice 2020 à l'unanimité.**

Le Maire rejoint la salle du conseil.

**6. Affectation du résultat**

Monsieur Youri MARTINEZ propose l'affectation suivante des résultats du compte administratif de la commune 2020, sur le budget prévisionnel 2021 :

Affectation de l'excédent de fonctionnement de **180 513,94 €** au compte R 002.

Affectation de l'excédent d'investissement de **343 163,9392 €** au compte R 1068.

<b>AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BP 2021</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT titres de l'exercice 2020		925 963,71 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT mandats exercice 2020		654 394,88 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020		<b>271 568,83 €</b>
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 002 du BP ou BS 2019		248 591,12 €
RESULTAT CUMULE EN FONCTIONNEMENT		<b>520 159,95 €</b>
		<b>INVESTISSEMENT</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT titres de l'exercice 2020		358 758,82 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT mandats exercice 2020		474 455,83 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2020		<b>-115 687,01 €</b>
EXCEDENT cumulé précédent apparaissant à l'article 001 du BP ou BS 2019		-77 476,92 €
RESULTAT CUMULE EN INVESTISSEMENT		<b>-193 163,93 €</b>
		<b>RESTES A REALISER</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT <b>EN RAR</b> à la fin de l'exercice 2020 et à inscrire en 2021		<b>0 €</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT <b>EN RAR</b> à la fin de l'exercice 2020 et à inscrire en 2021		<b>0 €</b>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT <b>EN RAR</b>		<b>0 €</b>
BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>NEGATIF</u>		<b>-193 163,93 €</b>
EXCEDENT DE BESOIN DE FINANCEMENT = montant <u>POSITIF</u>		<b>0 €</b>

Reprise des résultats

Investissement

Article R 001 – Résultat d'investissement reporté

Article D 001 – Résultat d'investissement reporté

-193 163,93 €

Investissement Recettes

Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé

343 163,93 €

Fonctionnement RecettesArticle R 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent (E-article 1068) Intégration CCAS  
2019

180 513,94 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats du compte administratif de la commune de Tessancourt-sur-Aubette pour l'exercice 2020 sur le budget primitif 2021 à l'unanimité.**

**7. Vote des taux d'imposition de la commune**

Monsieur MARTINEZ, propose au conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition, et donc la pression fiscale, par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les taux d'imposition de la commune de Tessancourt-sur-Aubette pour l'exercice 2021 à l'unanimité.**

**8. Votre du budget primitif 2021 de la commune**

Les comptes prévisionnels de la commune sont présentés par chapitre.

Monsieur MARTINEZ, présente au conseil le budget prévisionnel 2021, tel qu'établi lors de la réunion de la commission finances du 15 mars 2021 :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **2 453 497,62 €**

Dépenses et recettes d'investissement : **1 957 353,64 €**

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	1 024 718,94 €	1 024 718,94 €
<b>Section d'investissement</b>	1 134 932,62 €	1 134 932,62 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 159 651,56 €</b>	<b>2 159 651,56 €</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>422 600,00 €</b>
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	95 700,00 €
61 - SERVICES EXTERIEURS	287 000,00 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	70 550,00 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 500,00 €
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>286 600,00 €</b>
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	8 000,00 €
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 800,00 €
64 - CHARGES DE PERSONNEL	305 531,10 €
<b>014 - Atténuations de produits</b>	<b>12 000,00 €</b>
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>115 860,00 €</b>
<b>66 - Charges financières</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>10 000,00 €</b>
<b>022 - Dépenses imprévues</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>68 - Dotations semi budgétaires</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>871 060,00 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>153 658,94 €</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 024 718,94 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions
<b>70 - Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	<b>31 000,00€</b>

VILLE DE TESSANCOURT SUR AUBETTE

73 - Impôts et taxes	708 900,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	60 300,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	34 005,00 €
76 - Produits financiers	
77 - Produits exceptionnels	0 €
013 - Atténuations de charges	10 000,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	180 513,94 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 204 718,94 €</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 024 718,94 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions
001 - Déficit d'investissement reporté	193 163,93 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	41 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	13 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	887 268,69 €
23 - Immobilisations en cours	0 €
<b>Total dépenses réelles avec opérations</b>	<b>900 758,69 €</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 134 932,62 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions
024 - Produits des cessions d'immobilisations	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	25 000,00 €
1068 – Excédents de fonctionnement	343 163,93 €
13 - Subventions d'investissement reçues	0 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	0 €
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>368 163,93 €</b>
2017 001 - Espaces publics	
CREATION D'UN CENTRE DE LOISIRS	540 100,00 €
AUTRES SUBVENTIONS	73 009,75 €
<b>Total recettes opérations d'invest.</b>	<b>580 100,00 €</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>153 658,94 €</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 134 932,62 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif de la commune de Tessancourt-sur-Aubette pour l'exercice 2021 à l'unanimité.

**Répartition des subventions aux associations pour un montant total de 3 750,00 € :**

AAPPMA L'AUBETTE (Pêche)	1 200 €
ATT (Tennis)	900 €
FC TESSANCOURT (Football)	800 €
LES ECHOS DE MEULAN (N.B. : Société)	250 €
ODYSSÉE (Aide aux personnes malades)	100 €
CROIX ROUGE	100 €
SECOURS CATHOLIQUE	100 €
SECOURS POPULAIRE	100 €
UNC (Anciens combattants)	100 €
FNACA (Anciens combattants Algérie-Maroc-Tunisie)	100 €

M. PASTRE, en tant que membre d'une association, ne participe pas au vote portant sur la répartition des subventions aux associations.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la réparation des subventions aux associations à l'unanimité.**

#### **9. Avenant à l'assistance à maîtrise d'ouvrage du CLSH**

Monsieur MARTINEZ informe le conseil que les honoraires d'architecte / maître d'œuvre sont indexés d'une part sur le montant des travaux et, d'autre part, sur la durée du chantier (l'architecte étant responsable du suivi de chantier). Il convient donc de réajuster le montant des honoraires du maître d'œuvre, dont le devis d'honoraires supplémentaires s'élève, après négociation, à **7 455,94 TTC**.

**Après cet exposé, le conseil municipal prend acte de l'avenant au contrat de maîtrise.**

#### **10. Revalorisation du service de portage de repas**

Madame le Maire rappelle que le service de portage de repas est ouvert à tous les administrés qui en font la demande, après étude de leur dossier par le CCAS.

Le prestataire SAGÈRE ayant récemment réévalué ses tarifs, il convient de répercuter cette hausse sur le montant facturé par la commune, qui assure la livraison finale des repas et la gestion des commandes.

Le nouveau tarif soumis à l'approbation du conseil est de **7,50 € TTC / repas**.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la nouvelle tarification du portage de repas à l'unanimité.**

#### **11. Dénomination postale**

Madame le Maire expose au conseil que le complexe Las Vegas comporte la même adresse postale (1, rue de Château) que la propriété dite « Château de Tessancourt », ce qui prête à confusion. Elle propose, afin de pouvoir lui attribuer une adresse clairement reconnaissable, d'attribuer un nom au rond-point dit RD 28 / RD 922). Le nom que Madame le Maire propose est **Rond-Point de l'Aubette**, qui souligne par ailleurs l'appartenance de ce giratoire au territoire de notre commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de nouvelle dénomination du rond-point à l'unanimité.**

#### **12. City Park**

Madame le Maire souhaite que le projet du City Park et du kiosque puisse être réalisé avant l'été, afin que les jeunes de la commune (entre autres), puisse profiter d'un lieu de rencontres pendant les beaux jours.

Ce projet figure au BP 2021 pour un montant de 122 000 €, subventionné à hauteur de 57 000 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le démarrage rapide du chantier de construction du City Park et du kiosque à l'unanimité.**

#### **13. Emplacements réservés et acquisition sur parcelles F98, F688, F625, F657**

Monsieur MARTINEZ expose au conseil que ces parcelles, situées en cœur de village, figurent partiellement en zone constructible et partiellement en zone naturelle protégée non constructible, et qu'elles constituent actuellement un emplacement réservé par la commune.

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil, afin d'entreprendre les démarches de rachat à l'euro symbolique d'une partie de ces parcelles auprès du propriétaire, de solliciter un géomètre, et de signer l'acte notarié.

Ce rachat permettra ainsi à la commune de valoriser un espace naturel humide au bénéfice de tous, et de se réapproprier une zone « trame bleue / trame verte ».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, pour que Madame le Maire engage les démarches de bornage et d'acquisition.**

#### 14. Actes pris par le Maire

- **Changement de dénomination classe du haut** : pour des raisons de sécurité, Madame le Maire a engagé le dossier administratif de nouvelle dénomination de la classe du haut.
- **COSOLUCE (éditeur de logiciel)** : la commune s'est réengagée auprès de ce prestataire pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le coût annuel de 3 350 € a été inscrit au budget primitif.
- **Société La Noë** : le contrat de cette société, signé à la suite d'un appel d'offre, a pris fin le mois dernier. La commune a revu la liste des missions qui lui sont dévolues pour l'année 2021, certaines tâches étant dorénavant effectuées par nos agents techniques. Cette année permettra de retravailler les besoins de la commune en ce qui concerne l'entretien de nos espaces verts et, éventuellement, de relancer un appel d'offre si cela s'avère nécessaire.

#### 15. Information sur points divers

- Maison du 29 Route de Condécourt : d'importants travaux à réaliser sont en cours de chiffrage, et le conseil sera amené, au vu du budget à engager, à réfléchir sur le devenir de cette propriété communale.
- Madame le Maire réunira prochainement les élus afin de faire le point sur le calendrier de réalisation de plusieurs projets de la profession de foi de l'équipe municipale, parmi lesquels figurent la réalisation de jardins partagés, la mise en place « d'une naissance, un arbre », etc....
- Rentrée scolaire de septembre 2021 : la commune a été informée de la fermeture d'une classe de maternelle.
- Dans le cadre de la mutualisation de l'appel d'offre relatif à l'accueil périscolaire, les 5 communes participantes se sont mises d'accord pour prolonger la mission de l'IFAC d'une année supplémentaire, comme cela est autorisé. À l'issue de cette année, un nouvel appel d'offres sera organisé.
- Un agent du secrétariat a quitté la mairie de Tessancourt, ayant trouvé un emploi à temps complet en CDI, plus proche de chez elle.
- Site internet : il est en cours de construction, Madame MARFAING espère qu'il sera bien renseigné et d'utilisation fluide prochainement.
- Élections départementales et régionales : Madame le Maire demande aux membres de l'équipe municipale de faire part de leurs disponibilités les 13 et 20 juin 2021 de 8 heures à minuit, afin d'organiser dès que possible le bureau de vote.
- M. LECONTE demande si la commune dispose d'un terrain sur lequel des ruches pourraient être installées, il lui est répondu que l'administré en recherche d'emplacement a été mis en relation avec un propriétaire privé, la commune n'ayant pas de solution à proposer.
- Nouveau portail famille (internet) : Monsieur MARTINEZ indique qu'il sera mis en place pour la rentrée de septembre, il n'a pas été possible de le mettre en place plus tôt.
- Il est rappelé que la commune est en recherche d'un stagiaire « espaces verts et services techniques » pour une durée de 2 mois (stage à pourvoir dès que possible), âgé de 18 à 25 ans.

◆◆◆

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 heures 20.

Le Maire,  
Paulette FAVROU



*P. Favrou*